



**STATUT MATRIMONIAL  
ET VALEUR DES ENFANTS AU CAMEROUN**

Anne-Emmanuèle CALVÈS et Dominique MEEKERS



**CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT  
(CEPED)**

Groupement d'intérêt scientifique EHESS-INED-INSEE-ORSTOM-PARIS VI

**STATUT MATRIMONIAL ET VALEUR DES  
ENFANTS AU CAMEROUN**

**Anne-Emmanuèle CALVÈS\* et Dominique MEEKERS\*\***

**LES DOSSIERS DU CEPED N°47**

**PARIS, SEPTEMBRE 1997**

---

\* Département de Démographie  
Université de Montréal  
C.P. 6128 Suc. A  
Montréal, Québec H3C 3J7  
Canada

\*\* Research Division  
Population Services International  
1120 Nineteenth Street N.W., Suite 600  
Washington D.C. 20036  
U.S.A.

**Anne-Emmanuèle Calvès et Dominique Meekers**

Statut matrimonial et valeur des enfants au Cameroun / Anne-Emmanuèle Calvès et Dominique Meekers. – Paris : Centre français sur la population et le développement, 1997. – 35 p. ; 24 cm. – (Les Dossiers du CEPED ; n° 47).

Directeur de la publication : Alain LERY

Comité de rédaction : Patrick GUBRY,  
Marc PILON  
responsables de la collection

Benoît FERRY

Olivia SAMUEL

Appui technique : Francine LEDENOU

Diffusion : Françoise ABLAIN

Ce numéro a été dactylographié par les auteurs et mis en forme par Francine LEDENOU.

© CEPED 1997  
ISBN 2-87762-108-1  
ISSN 0993-6165

## RÉSUMÉ

Au Cameroun, comme dans beaucoup d'autres pays en Afrique sub-saharienne, les couples souhaitent généralement avoir une descendance nombreuse. Des études antérieures ont attribué ce désir à l'importance de l'enfant dans la perpétuation du lignage, à sa contribution économique au sein de la famille, ainsi qu'à son rôle comme soutien dans la vieillesse. Cette étude prolonge la recherche sur la valeur des enfants en Afrique en considérant que des motivations très différentes sont en jeu selon qu'on envisage les aspirations des femmes mariées ou celles des femmes en union consensuelle.

L'analyse des données de l'Enquête Démographique et de Santé au Cameroun de 1991 démontre que les femmes mariées, les femmes vivant en concubinage, et celles vivant en union libre sans corésidence ont effectivement une perception différente des avantages et inconvénients associés à une descendance nombreuse. Ces résultats ont des implications importantes pour l'amélioration des politiques démographiques visant à maîtriser la fécondité. Par ailleurs, les différences fondamentales entre mariages et unions informelles laissent à penser qu'un changement important de l'organisation familiale africaine s'opère avec l'essor (observé dans de nombreuses sociétés) des unions informelles.

**MOTS-CLÉS :** Afrique, Mariage, Union consensuelle, Concubinage, Enfant, Valeur des enfants, Cameroun.

## SUMMARY

### **[The advantages of having many children for women in formal and informal unions in Cameroon]**

In Cameroon, as in many countries in sub-Saharan Africa, many couples like to have a large family. Previous studies have attributed this desire to have many children to the importance of children for expanding the lineage and continuing the family name, and to the children's contribution to the household economy and support in old age. This study expands on this research by recognizing that women in formal and informal unions are likely to have different reasons for wanting or not wanting to have many children.

The analysis of data from the 1991 Cameroon Demographic Health Survey (CDHS) demonstrates that married women, women in co-residential informal unions, and women in non-co-residential informal unions have different perceptions of the advantages and disadvantages of having many children. These findings are important for improving the efficiency of future population policies designed to reduce levels of fertility. The results also show that non-co-residential and co-residential informal unions are conceptually different from marriages, which strongly suggests that the reported increases in the prevalence of informal unions in many African societies indicate an important change in the African family, the implications of which are still poorly understood.

**KEY WORDS :** Africa, Marriage, Consensual unions, Concubinage, Children, Value of Children, Cameroon.

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	7
I. REVUE DE LA LITTÉRATURE .....	8
1. Avantages socio-culturels .....	8
2. Avantages économiques .....	9
3. Le coût d'une descendance nombreuse .....	10
II. COUTUMES MATRIMONIALES AU CAMEROUN .....	11
III. DONNÉES ET MÉTHODES .....	12
IV. RÉSULTATS .....	14
1. Caractéristiques des femmes selon le type d'union .....	14
2. Avantages et inconvénients d'une descendance nombreuse .....	16
3. Avantages d'une descendance nombreuse selon le type d'union .....	18
4. Inconvénients d'une descendance nombreuse selon le type d'union .....	20
V. CONCLUSION .....	21
BIBLIOGRAPHIE .....	25

Les auteurs remercient vivement Michael Zimmerman et Edith Sonntag pour leur assistance dans la recherche bibliographique, Caroline Bledsoe et Parfait Eloundou-Enyegue pour leurs commentaires sur la première version de ce papier, ainsi que Simon Yana et Gwénaële Calvès pour leur aide dans l'élaboration de la version française du texte. Ceci est en effet la traduction légèrement modifiée d'un texte présenté à la conférence annuelle de la Population Association of America, tenue à San Francisco du 6 au 8 avril 1995 et récemment publié dans la collection "*The CEPED Series*".

## INTRODUCTION

Au Cameroun, comme dans beaucoup d'autres pays en Afrique sub-saharienne, les couples souhaitent généralement avoir une descendance nombreuse (MINASCOF, 1988 ; Cochrane and Farid, 1989 ; National Research Council, 1993 ; van de Walle and Meekers, 1992). Cette préférence pour un grand nombre d'enfants a souvent été mise en relation avec les valeurs natalistes associées au système lignager (Caldwell and Caldwell, 1987) ainsi qu'avec l'apport économique de l'enfant au sein de la famille, comme aide au travail et comme soutien dans la vieillesse (Boserup, 1985). Pour l'instant, les études sur la valeur des enfants en Afrique se sont essentiellement intéressées aux femmes mariées sans reconnaître que des motivations très différentes puissent être en jeu dans les désirs des femmes mariées et des femmes en union informelle.

Dans beaucoup de sociétés africaines, la naissance du premier enfant est considérée comme une étape essentielle du processus matrimonial puisqu'elle valide l'alliance de deux familles (Radcliffe-Brown, 1950 : p. 49). En effet, tout mariage est supposé être suivi d'une naissance (Abéga, 1992 : p. 102 ; Lyons, 1991 : p. 109 ; Marguerat, 1983 : p. 497 ; Paarup-Laursen, 1987 : p. 158) et la stérilité est une cause fréquente de divorce (Ardener, 1962 ; Feldman-Savelsberg, 1994 : p. 470 ; Geschiere, 1983 : p. 359 ; Nelson *et al.*, 1974 : p. 91 ; Ritzenthaler, 1966 : p. 106). Une descendance nombreuse est source de fierté et de statut social pour les hommes comme pour les femmes, et ces dernières font des enfants le but premier du mariage (Karanja, 1987, 1994). Le statut social et économique étant dépendant du nombre de leurs enfants, il semble normal que les femmes mariées privilégient une descendance nombreuse.

Mais qu'en est-il des femmes en union consensuelle ? Dans un contexte où maternité et mariage sont si fortement liés, une nombreuse descendance est-elle aussi un atout social et économique pour les femmes en union informelle ? Leurs enfants appartenant généralement à leur propre famille et non à celle du père (Hakansson, 1985 ; Radcliffe-Brown, 1950), on peut en effet se demander si, pour ces femmes, avoir de nombreux enfants est source de statut social comme pour les femmes en union régulière. De même, le soutien économique qu'une femme peut attendre de ses enfants varie avec le type d'union : la proximité des enfants, les rapports entretenus avec leur

père, le statut social et légal de l'enfant, et les règles sociales régissant la garde des enfants en cas de rupture d'union ou de veuvage sont autant de facteurs en jeu.

L'essor des unions informelles observé dans de nombreuses sociétés africaines (Hakansson, 1994 ; Locoh, 1988 ; Mann, 1994 ; Meekers, 1991, 1992) invite à examiner les motivations des femmes dans de telles unions et à les comparer à celles des femmes mariées. Si leurs perceptions s'avèrent différentes, alors le développement des unions consensuelles annonce un changement considérable de la famille africaine, et a des implications importantes pour l'amélioration des politiques de planification familiale.

Pour analyser les avantages et les inconvénients que les femmes en union formelle et les femmes en union informelle attribuent à une descendance nombreuse, nous utilisons, dans cette étude, les données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) menée au Cameroun en 1991.

## I. REVUE DE LA LITTÉRATURE

### 1. Avantages socio-culturels

Si beaucoup de femmes africaines désirent se marier afin d'avoir des enfants, la maternité peut aussi être source de statut social pour les femmes qui ne sont pas officiellement mariées. Certaines unions informelles constituent en effet une étape dans le processus matrimonial (Feyisetan and Bankole, 1991 ; Meekers, 1995) et la naissance d'un enfant apparaît alors comme une suite logique et désirée. Par exemple, une femme peut favoriser une naissance prénuptiale en espérant que cette naissance accélère le processus matrimonial (Koussidji and Mueller, 1983 ; Obbo, 1987 : p. 265) ou son partenaire peut lui demander "des preuves" de sa fécondité avant de consentir à l'épouser (Dynowski-Smith, 1989 ; Gage and Bledsoe, 1994 ; Karanja, 1994).

Dans d'autres cas, l'union informelle n'est pas un préalable au mariage officiel mais plutôt une alternative à celui-ci. Ainsi, une femme peut devenir le "deuxième bureau" d'un homme marié qui la prend en charge et reconnaît la paternité des enfants issus de cette union (Karanja, 1987, 1994 ; Little, 1973). D'autres femmes, souvent plus éduquées, préfèrent s'engager dans des unions sexuelles informelles pour poursuivre une carrière professionnelle (Gaillard, 1991 : p. 51), ou simplement pour se préserver d'un contrôle conjugal qu'elles jugent excessif en cas de mariage traditionnel (Bledsoe, 1980 ; Hakansson, 1985 ; Mann, 1994 ; Obbo, 1980).

Bien que les unions informelles soient acceptées ou même institutionnalisées dans certaines sociétés africaines (Guyer, 1984 : p. 71, Laburthe-Tolra, 1981 ; Ingstad,

1994), dans beaucoup d'autres les femmes qui ne sont pas officiellement mariées ne bénéficient pas de la même considération sociale (Balépa *et al.*, 1992 : p. 67 ; Hakansson, 1985 : p. 109-10 ; 1994 : p. 530-31). Par exemple, chez les Massa du Cameroun, un homme pauvre peut décider de vivre avec une femme non Massa sans verser de compensation matrimoniale. Mais l'union n'étant pas officiellement reconnue, la femme restera toujours une étrangère dans la famille de son conjoint (de Garine, 1964 : p. 172). Pour ces femmes, avoir beaucoup d'enfants pourrait être une manière de compenser le manque de reconnaissance sociale de la part de la famille de leur conjoint.

L'amélioration du statut social avec la constitution de la descendance est en partie due au fait que les enfants perpétuent le lignage et le nom de la famille ou du clan. Dans les sociétés patrilinéaires, la filiation des enfants dépend traditionnellement du statut matrimonial de la mère (Hakansson, 1985 ; Radcliffe-Brown, 1950)<sup>1</sup>. Si une compensation matrimoniale a été versée, les enfants nés de l'union appartiennent au clan du mari, même s'il n'en est pas le géniteur. En revanche, en l'absence de dot, les enfants appartiennent généralement à la lignée de la mère, bien que leur père biologique puisse revendiquer leur paternité. Dans certains cas, la filiation des enfants issus d'unions informelles est particulièrement complexe (Masquelier 1993), par exemple lorsque plusieurs hommes revendiquent la paternité (Oppong 1988 : 424). Il semble donc probable que les femmes en union informelle attachent moins d'importance que les femmes mariées au fait que les enfants perpétuent le lignage et le nom de la famille ou du clan.

## 2. Avantages économiques

Les femmes en union informelle sont susceptibles de valoriser une descendance nombreuse parce qu'elles ont besoin de l'aide économique de leurs enfants, particulièrement en cas de rupture conjugale. Parce que leur union est moins stable qu'un mariage régulier (Burch, 1983 ; Little, 1973), elles sont généralement dans une situation économique plus fragile que les femmes mariées (Hakansson, 1985 : p. 106, Hakansson, 1994 ; Mandeville, 1979). De plus, étant souvent socialement marginalisées, elles ne peuvent espérer que peu de soutien de la part de leur famille ou de la famille de leur conjoint en cas de rupture. D'après John Mbiti (1969), "*ne pas se marier dans des circonstances normales signifie que la personne a rejeté la société et que la société la rejette à son tour*". La compensation matrimoniale que le mari verse aux parents de son épouse dans les sociétés patrilinéaires permet à la femme mariée de

---

<sup>1</sup> Dans les sociétés matrilinéaires, les enfants appartiennent toujours au lignage de leur mère, même si celle-ci est mariée.

s'adresser à sa famille d'origine en cas de difficulté (Hakansson, 1994 : p. 526). En revanche, la femme en union informelle ne bénéficie pas d'une telle garantie.

Par ailleurs, en cas de séparation, les femmes en union informelle conservent plus souvent la garde de leurs enfants que les femmes mariées. En effet, les enfants issus d'unions régulières restent généralement auprès de leur père après le divorce (Brain, 1972 : p. 160 ; Hakansson, 1985, 1994 ; Laburthe-Tolra, 1981 : p. 252 ; Lyons, 1991 : p. 109 ; Masquelier, 1993 : p. 450 ; Ritzenthaler and Ritzenthaler, 1962 : p. 61 ; Sternier and David, 1991 : p. 358), ce qui diminue l'aide au travail et le soutien financier que leur mère peut en attendre. En revanche, dans le cas d'union informelle, les enfants appartiennent à la lignée de la mère et restent souvent avec elle après la séparation, surtout si elle ne résidait pas avec son conjoint (Hakansson, 1985 ; Laburthe-Tolra, 1981 : p. 202). Ces différences de pratiques résidentielles en cas de séparation renforcent l'idée que les femmes en union informelle, particulièrement celles qui ne vivent pas en concubinage, sont plus sensibles que les femmes mariées aux bénéfices économiques d'une descendance nombreuse.

Enfin, les femmes en union informelle sont probablement particulièrement sensibles au soutien des enfants dans la vieillesse (au sens large : soutien matériel mais aussi aide en cas de maladie, aide dans les tâches ménagères, etc.) étant donné que l'instabilité relative de leur union ne leur permet pas de compter sur leur conjoint ni sur la famille de celui-ci. En cas de séparation ou de veuvage, ces femmes peuvent aller vivre chez un de leurs fils mariés par exemple (van Beek, 1987).

### **3. Le coût d'une descendance nombreuse**

La crise économique qui frappe la plupart des pays africains, dont le Cameroun, a augmenté le coût des enfants en poussant les gouvernements à transférer la prise en charge d'une partie croissante des dépenses en matière d'éducation et de santé vers les familles (Makinwa-Adebusoye, 1991). Dans ce contexte, l'aspiration des femmes pour une famille nombreuse va dépendre du soutien financier qu'elles peuvent escompter de la part du père de leur enfants.

La prise en charge des enfants nés d'une union informelle incombe souvent à la mère seule (Armstrong and Ncube, 1987 ; Nelson, 1988). Même dans le cas où le père pourvoit aux besoins de ses enfants naturels, cette aide reste incertaine et rien ne garantit son maintien en cas de rupture. Il semble donc probable que les femmes vivant en union informelle soient plus sensibles que les femmes mariées aux coûts associés à une descendance nombreuse.

## II. COUTUMES MATRIMONIALES AU CAMEROUN

Au Cameroun, comme dans d'autres pays africains, les coutumes matrimoniales varient beaucoup suivant les ethnies. Le Cameroun comptant plus de 200 groupes ethniques, il n'est pas question de recenser ici leurs différentes coutumes. Nous nous contenterons de comparer les pratiques matrimoniales des trois principaux groupes ethniques : le groupe des Béti-Fang (ou Pahouin) et autres Bantou, prédominants dans les régions du Centre, du Sud et de l'Est du Cameroun, celui des Bamiléké et assimilés que l'on retrouve principalement à l'Ouest du pays et enfin les populations du Nord, Foulbé (musulmans) et Kirdi (nom générique désignant les ethnies animistes habitant les versants des monts Mandara).

Dans toutes ces sociétés, le mariage est quasi universel, et constitue une étape essentielle de la vie des femmes et des hommes (Songué, 1986 ; Brain, 1972 ; Guyer, 1984 ; Laburthe-Tolra, 1981). Même lorsque les divorces sont fréquents, les remariages sont rapides (Brain, 1972 ; Guyer, 1984 ; Ritzenthaler and Ritzenthaler, 1962). Dans la plupart des cas, le mariage se caractérise par le paiement de la compensation matrimoniale qui donne au mari les droits sur les enfants nés de l'union (Brain, 1972 ; Guyer, 1984 ; Nelson *et al.*, 1974)<sup>2</sup>. En l'absence de dot, les enfants appartiennent à la famille de la mère (Brain, 1972 ; Houseman, 1988b ; Nelson *et al.*, 1974).

Malgré cette valorisation du mariage, les unions informelles existent au Cameroun. Elles prennent des formes variables selon les ethnies.

Dans la société traditionnelle Béti, les unions sexuelles informelles avant le mariage ("ebongan") sont tolérées, même si elles ne sont pas destinées au mariage (Laburthe-Tolra, 1981). Si la femme ne se marie pas, ses enfants deviennent membres du clan de leur grand-père maternel mais ils ont alors souvent un statut inférieur à celui des enfants légitimes (Nelson *et al.*, 1974 : p. 91 ; Guyer, 1984 : p. 17 ; Laburthe-Tolra, 1981 : p. 202). Malgré les avantages socio-économiques que le statut d'épouse confère aux femmes Béti, il semble qu'un nombre croissant d'entre elles décident de rester célibataires (Guyer, 1984 : p. 70-72).

Chez les Bamiléké, les unions informelles sont plus rares bien qu'une pratique de "mariage à l'essai" serve parfois de prélude au mariage. Pendant une période de deux à trois mois, le futur couple apprend à se connaître et a le droit de briser le contrat

---

<sup>2</sup> Chez les Foulbé, le mariage est perçu comme un contrat liant des individus et non des groupes. Il n'y a pas de dot et l'union est rendue légale par le don d'une "garantie de mariage" (dewra) versée à l'épouse par l'époux et correspondant au sadaq du Coran (Quéchon, 1985, p.300)

de mariage (Brain, 1972 : p. 116-7)<sup>3</sup>. Le concubinage est également fréquent parmi les veuves : après la mort de son mari, la femme peut rester dans la concession de son mari et prendre des amants (mais les enfants nés de ces unions porteront le nom du défunt).

Les unions informelles sont très peu fréquentes dans le Nord du Cameroun où la virginité est sacrée et où les jeunes filles se marient très tôt. C'est plutôt après le premier mariage que ces femmes acquièrent une certaine liberté. Les Kapsiki, par exemple, pratiquent les "mariages secondaires". Une fois mariée, une femme est libre de quitter son mari pour vivre avec un autre homme. Étant considérée comme mariée à l'homme avec lequel elle vit, cette deuxième union représente un deuxième mariage. La femme garde la liberté de retourner auprès de son premier époux qui ne peut la refuser. Ce "retour" est parfois effectué par les femmes souhaitant vivre auprès de leurs enfants (van Beek, 1987 : p. 81-82). Parmi les Foulbé, l'instabilité matrimoniale est également très forte et se caractérise par une rupture précoce des premiers mariages (Quéchon, 1985).

Notons que les unions informelles avec concubinage sont parfois assimilées à des mariages. Par exemple, une femme Kapsiki est considérée comme mariée dès lors qu'elle partage la même hutte avec un homme, même si aucune dot n'a été versée. La corésidence est considérée comme une garantie pour le versement de la compensation matrimoniale (van Beek, 1987 : p. 84). Le fait de vivre ou non avec son conjoint affecte également la filiation. Chez les Béti, les enfants d'une femme célibataire appartiennent à la famille de la femme, mais, si elle quitte le foyer de son père pour vivre avec un homme, ce dernier acquiert des droits sur les enfants (Houseman, 1988b : p. 663-64).

### III. DONNÉES ET MÉTHODES

Cette étude utilise les données de l'EDS effectuée en 1991 au Cameroun auprès d'un échantillon représentatif de 3 871 femmes âgées de 15 à 49 ans (dont 2 868 étaient mariées ou en union informelle au moment de l'enquête). L'enquête au Cameroun est la seule des enquêtes EDS effectuées en Afrique qui inclut une question sur les avantages et les inconvénients associés à une descendance nombreuse. Elle fournit donc une occasion unique pour quantifier la valeur d'une famille nombreuse pour les femmes en fonction du type de leur union.

On a demandé à chaque enquêtée quels étaient, d'après elle, les principaux avantages d'une progéniture nombreuse, et quels en étaient les inconvénients. Il s'agit

<sup>3</sup> Certains Bamiléké pratiquent une forme de mariage, le "*nkap*", qui se caractérise par l'absence de dot. Ce type de mariage, qui est rare, donne au mari le contrôle du travail de sa femme mais pas de droit sur les enfants nés du mariage qui appartiennent à la famille de la femme (Brain 1972 ; Nelson *et al.* 1974).

de questions ouvertes et seules les trois premières réponses ont été prises en compte. Les enquêteurs (trices) avaient des instructions pour insister afin d'obtenir des réponses précises. Les réponses ont ensuite été regroupées dans des catégories plus larges d'avantages et inconvénients (neuf catégories d'avantages et neuf catégories d'inconvénients au total), une catégorie "autre" réunissant les cas restants. Dans cette étude, chaque catégorie d'avantages et inconvénients a été traitée comme une variable dichotomique codée "1" si l'enquêtée a mentionné cet avantage (inconvénient) et "0" dans le cas contraire. Ces variables constituent les variables dépendantes de notre analyse. Pour chaque avantage et chaque inconvénient un modèle logistique a été estimé.

Le statut matrimonial est la variable indépendante centrale de l'analyse. Il correspond à la déclaration de l'enquêtée à qui on a demandé si elle était célibataire, mariée, veuve, divorcée, séparée ou si elle vivait en union informelle au moment de l'enquête. Ces déclarations sont-elles fiables ? Bien que les unions informelles soient de plus en plus courantes au Cameroun, il est possible que des enquêtées hésitent à reconnaître qu'elles vivent dans cette situation matrimoniale. Dans ce cas, la prévalence des unions informelles serait sous-estimée. Le concept de mariage étant relativement flou au Cameroun, il est également possible que certaines femmes ne se considèrent pas comme officiellement mariées tant que le processus de mariage n'a pas été mené à son terme : parce que "les papiers" n'ont pas encore été signés, que certains rites religieux ou coutumiers n'ont pas encore eu lieu, ou que la compensation matrimoniale n'a pas été intégralement versée. Dans ce cas, la proportion de femmes vivant en union informelle serait surestimée.

Pour affiner le concept d'union informelle, nous avons distingué les unions avec cohabitation des unions sans corésidence des conjoints. Les unions ont donc été classées en trois catégories : les mariages formels (N=2317), les unions informelles avec corésidence des partenaires (ou concubinage) (N=197), et les unions informelles sans corésidence (N=247).

D'autres indicateurs sur la nature de l'union, susceptibles d'affecter la perception de la valeur des enfants, ont été pris en compte dans l'analyse : le nombre d'épouses du conjoint et le rang de l'union. En effet, les femmes en union polygamique sont souvent en concurrence les unes avec les autres, et le nombre d'enfants qu'elles ont avec leur mari affecte leur statut au sein de l'union (Feldman-Savelsberg, 1994 : p. 467 ; Houseman, 1988a : p. 56 ; Ware, 1979). Quant au rang de l'union, il est probable que les femmes en première union et les femmes remariées perçoivent différemment les enfants, les seconde n'ayant pas forcément accès aux enfants nés de leurs précédentes unions.

Enfin, pour s'assurer que les effets observés sont bien dus au type d'union plutôt qu'au profil socio-économique des femmes dans chaque type d'union, chaque modèle statistique prend en compte différents facteurs socio-économiques : l'âge de

l'enquêtée, sa région de résidence<sup>4</sup>, son éducation, sa profession, sa parité, ainsi que le niveau d'éducation et la profession de son partenaire. L'objectif étant d'étudier l'effet du type d'union sur les perceptions de la valeur d'une descendance nombreuse, l'effet de ces variables de contrôle ne sera pas présenté dans les tableaux de résultats, ni discuté dans le texte.

## IV. RÉSULTATS

### 1. Caractéristiques des femmes selon le type d'union

Les femmes vivant en union informelle, surtout celles qui ne corésident pas avec leur partenaire, sont plus jeunes que les femmes mariées (tableau 1) : l'écart par rapport aux femmes mariées est de l'ordre de deux ans, en moyenne, pour les femmes en concubinage et de six ans pour celles qui vivent en union libre sans corésidence.

Bien qu'elles soient plus jeunes que les femmes mariées, les femmes en union informelle sont plus nombreuses à avoir déjà vécu en union. Ainsi, si les unions informelles constituent souvent une étape dans le processus matrimonial, elles surviennent aussi, pour de nombreuses femmes, à la suite d'une rupture d'union antérieure. Ce résultat est à mettre en relation avec les difficultés rencontrées par les jeunes femmes à rester sans mari, à la différence des femmes plus âgées, veuves ou divorcées, qui peuvent plus aisément éviter un remariage (van Beek, 1987 : p. 126).

Les femmes en union informelle, avec ou sans corésidence, sont plus "modernes" que les femmes mariées. Elles sont plus urbaines et bien plus instruites. Elles sont nombreuses à occuper un emploi non agricole, et plus de la moitié se déclarent sans emploi<sup>5</sup>. L'union informelle sans corésidence concerne principalement les femmes instruites : elle touche surtout des femmes ayant atteint un niveau d'éducation élevé (60 % d'entre elles ont au moins atteint le niveau secondaire), dont le partenaire est lui aussi instruit (68 % avec un niveau scolaire du secondaire ou plus) ou travaille hors du secteur agricole (90 %). Enfin, les unions informelles sont plus souvent monogamiques que les unions formelles, ce qui traduit en partie le niveau scolaire plus élevé et l'âge plus jeune des femmes en union libre.

<sup>4</sup> L'EDSC n'ayant pas collecté d'information sur le groupe ethnique des enquêtées, la région de résidence est utilisée ici comme un indicateur du groupe ethnique.

<sup>5</sup> Certaines de ces femmes sont probablement prises en charge par leur conjoint qui, bien souvent, correspond à un citadin instruit occupant un emploi non agricole.

**Tableau 1. Répartition (en %) des femmes selon le type d'union et différentes caractéristiques socio-économiques**

Caractéristiques socio-économiques	Femmes mariées	Femmes en union informelle avec corésidence	Femmes en union informelle sans corésidence
<b>Âge moyen</b>	30,2	28,1	24,0
<b>Rang de l'union</b>			
1 <sup>re</sup>	76,4	61,5	57,3
2 <sup>e</sup> et plus	23,6	38,5	42,7
<b>Union polygamique</b>			
Non	58,4	77,7	74,0
Oui	41,6	22,3	26,0
<b>Nombre d'enfants</b>			
0	11,7	23,9	36,6
1 ou 2	30,0	37,9	43,9
3 ou plus	58,3	38,2	19,5
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	37,5	66,4	55,6
Rural	62,5	33,6	44,4
<b>Niveau d'instruction</b>			
Non scolarisée	54,2	16,4	4,8
Primaire	32,3	49,3	34,7
Secondaire et plus	13,5	34,4	60,5
<b>Activité professionnelle</b>			
Sans profession		51,6	54,6
Agricole	40,7	29,6	14,0
Non agricole	25,9	18,8	31,3
<b>Religion</b>			
Chrétienne	54,4	90,6	91,9
Musulmane et autre	45,6	9,4	8,1
<b>Instruction du partenaire</b>			
Non scolarisé	48,2	6,6	6,4
Primaire	30,8	49,3	26,2
Secondaire et plus	21,0	44,1	67,5
<b>Profession du partenaire</b>			
Agricole	49,3	47,8	10,5
Non agricole	50,7	52,2	89,5
<b>Taille de l'échantillon</b>	2317	197	247

Source : EDS Cameroun , 1991.

Comme le suggérait la littérature anthropologique, les unions informelles sont plus fréquentes en milieu urbain et dans les régions du Centre, du Sud et de l'Est où le groupe ethnique Beti-Fang est prédominant (tableau 2). Sans surprise, la prévalence la plus basse d'unions informelles se trouve dans la partie nord du pays où les mariages sont précoce et les rapports sexuels prénuptiaux réprouvés.

**Tableau 2. Répartition (en %) des femmes, selon la région et le type d'union**

Région	Femmes mariées	Femmes en union informelle avec corésidence	Femmes en union informelle sans corésidence	Total
Douala, Yaoundé	70,0	10,2	19,8	100
Centre, Sud, Est	57,4	26,0	16,6	100
Adamaoua, Nord	98,3	0,6	1,1	100
Ouest, Littoral	83,4	3,6	13,0	100
Nord-Ouest, Sud-Ouest	90,4	2,2	7,4	100
Taille de l'échantillon	2317	197	247	2761

Source : EDS Cameroun, 1991.

## **2. Avantages et inconvénients d'une descendance nombreuse**

Les avantages d'une descendance nombreuse les plus communément cités par les femmes dans les trois types d'union sont l'aide dans le travail, l'aide financière, le soutien dans la vieillesse, la postérité, la fierté et l'affection (tableau 3). Mais la valeur économique accordée à l'enfant varie considérablement avec le type d'union : alors que 56 % des femmes mariées estiment qu'avoir beaucoup d'enfants permet de s'assurer d'une aide au travail, elles ne sont que 46 % à formuler cette opinion parmi les femmes en concubinage et 32% chez les femmes vivant en union informelle sans corésidence. Peut-être ce résultat reflète-t-il le fait que les unions informelles sont plus courantes en milieu urbain où la main-d'œuvre enfantine est moins importante qu'en milieu rural (MINASCOF, 1988). Si tel est le cas, cette différence entre femmes mariées et femmes en union informelle devrait disparaître lorsque l'on prend en compte le type de résidence.

**Tableau 3. Principaux avantages et inconvénients liés à une descendance nombreuse, cités par les femmes, suivant le type d'union (%)**

Avantages et inconvénients	Mariage formel	Union informelle avec corésidence	Union informelle sans corésidence
<b>Avantages</b>			
Aide au travail	55,9	45,8	31,5
Aide financière	26,4	27,9	30,3
Soutien dans la vieillesse	34,4	36,6	21,5
Postérité, transmission du patronyme	14,2	19,4	18,2
Obligations religieuses	2,0	0,7	0,0
Statut social	8,0	7,9	7,1
Fierté, affirmation de soi	12,6	11,3	7,1
Compenser les décès d'enfants	1,2	0,3	2,9
Affection, compagnie	21,7	16,1	14,3
Autre	0,6	0,5	1,2
Aucun avantage	7,1	13,8	19,2
Ne sait pas	3,3	6,6	7,6
<b>Inconvénients</b>			
Coût/frais financiers	41,4	63,4	61,2
Problèmes d'encadrement	38,7	56,6	57,0
Problèmes de discipline	17,0	17,2	25,1
Surcharge du travail	4,6	4,5	5,8
Inquiétude pour l'avenir	9,5	8,9	9,9
Santé de la mère	0,3	0,0	0,4
Maladie/décès des enfants	21,3	36,8	30,4
Contraintes pour les parents	6,4	6,9	6,3
Problèmes dans le couple	4,4	3,2	3,9
Autre	1,1	0,3	0,3
Aucun inconvénient	22,9	10,2	5,8
Ne sait pas	1,6	0,4	1,7
Taille échantillon	2317	197	247
Source : EDS Cameroun, 1991.			

Les femmes en union informelle sans corésidence sont moins nombreuses que celles qui cohabitent à citer le soutien dans la vieillesse parmi les avantages d'une descendance nombreuse (22 % contre 34 % chez les femmes mariées et 37 % chez les femmes vivant en concubinage). De plus, qu'elles cohabitent ou non avec leur conjoint, les femmes en union informelle font moins souvent référence aux valeurs affectives des enfants que les femmes mariées.

En ce qui concerne les inconvénients d'une famille nombreuse, les femmes en union informelle citent plus fréquemment les coûts financiers et les problèmes éducatifs que les femmes mariées (tableau 3). Elles semblent également davantage préoccupées par les problèmes de maladie ou de décès des enfants.

Afin de déterminer si ces différences de perception entre femmes mariées et femmes en union informelle sont dues à leur profil socio-économique ou au type d'union dans lequel elles vivent, il convient de s'intéresser aux résultats de l'analyse multivariée.

### **3. Avantages d'une descendance nombreuse selon le type d'union**

Les effets du type d'union (mariage, union informelle avec ou sans corésidence), du rang de l'union (première union ou remariage) et du nombre de co-épouses (situation monogamique ou polygamique) sur les avantages attribués à une descendance nombreuse sont évalués par l'analyse multivariée au tableau 4, après avoir contrôlé différents facteurs socio-économiques et démographiques (âge, niveau d'instruction, profession, résidence, religion, parité de l'enquêtée, niveau d'instruction et profession de son partenaire).

La reconnaissance sociale liée à la descendance est représentée de façon égale parmi les avantages citées par les trois groupes de femmes. Ainsi, pour les femmes camerounaises, avoir un nombre important d'enfants est source de statut social *indépendamment* de leur statut matrimonial. L'hypothèse selon laquelle les femmes en union informelle, ayant un statut social plus bas que les femmes mariées, dépendraient davantage de leurs enfants pour acquérir une position dans la société n'est donc pas confirmée.

En revanche, la fierté que les femmes tirent d'une descendance nombreuse varie avec le type d'union. Les femmes en union informelle sans corésidence y font plus rarement référence que les femmes mariées et que les femmes vivant en concubinage, sans doute parce que leurs enfants sont moins souvent reconnus par leur père ou moins bien intégrés à leur famille paternelle. Le nombre de co-épouses joue également sur la déclaration de cet avantage : les épouses de polygames considèrent plus souvent que les femmes en situation monogamique qu'une descendance nombreuse est source de fierté. Ce résultat est à mettre en relation avec la concurrence existant entre les co-épouses et l'amélioration du statut de la femme à mesure que le nombre d'enfants donné au mari augmente (Feldman-Savelsberg, 1994 : 467 ; Houseman, 1988a : 56 ; Ware, 1979).

**Tableau 4. Régression logistique de l'impact du type d'union sur la perception des avantages d'une descendance nombreuse (odd ratios)**

<b>Caractéristiques</b>	Aide au travail	Aide financière	Soutien vieillesse	Postérité / Patronymie	Statut social	Fierté	Affection	Aucun avantage
<b>Type d'union</b>								
Mariage	-	-	-	-	-	-	-	-
Union informelle avec corésidence	1,127	1,379	1,430*	0,952	0,848	0,923	1,071	1,406
Union informelle sans corésidence	0,732	1,783***	0,737	0,803	0,906	0,483*	0,985	1,452
<b>Rang de l'union</b>								
1 <sup>ère</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
2 <sup>e</sup> et plus	0,823	1,064	1,171	1,064	1,370	0,841	0,976	0,694
<b>Union polygamique</b>								
Non	-	-	-	-	-	-	-	-
Oui	1,015	1,194	1,098	1,097	0,776	1,858***	0,949	0,930

Source : EDS Cameroun, 1991

(Régression effectuée en contrôlant l'âge de l'enquêtée, son milieu (rural/urbain) et sa région de résidence, son niveau d'instruction, sa profession, sa religion, sa parité ainsi que le niveau d'instruction et la profession de son conjoint).

\*p<0,05    \*\*p<0,01    \*\*\*p<0,001.

Bien que les études ethnographiques montrent que la filiation des enfants dépend largement du statut matrimonial des parents et, en particulier, de la remise d'une compensation matrimoniale, le type d'union n'affecte pas de manière significative l'opinion des femmes sur la contribution des enfants à la postérité ou à la transmission du patronyme .

La plus grande importance accordée par les femmes mariées à la contribution de l'enfant au travail (relevée précédemment, au tableau 3) s'avère davantage liée à leurs caractéristiques socio-économiques (en particulier leur appartenance au milieu rural) qu'à leur statut matrimonial. En effet, après avoir contrôlé leurs caractéristiques socio-économiques, les opinions des femmes en union formelle et informelle sur la valeur des enfants comme source de main d'œuvre ne diffèrent plus.

Mise à part l'aide au travail, l'analyse multivariée confirme que les avantages économiques d'une descendance nombreuse sont plus importants aux yeux des femmes en union informelle qu'aux yeux des femmes mariées. L'aide financière directe est citée particulièrement souvent par les femmes en union informelle sans corésidence, probablement en raison d'une situation économique plus précaire que celle des autres femmes. L'aide financière qu'elles peuvent obtenir d'un partenaire (qui ne vit pas avec elles) ou de sa famille est souvent aléatoire. De plus, elles connaissent des risques de rupture d'union plus élevés et une probabilité plus importante de conserver la garde de leurs enfants en cas de séparation (Brain, 1972 ; Lyons 1991 : p. 109 ; Ritzenthaler and Ritzenthaler 1962 ; Sterner and David 1991 ; Laburthe-Tolra 1981 : p. 202). Les femmes vivant en concubinage et les femmes mariées ne défendent pas d'opinion significativement différente sur l'aide financière attendue des enfants.

Le soutien dans la vieillesse est une valeur que défendent plus souvent les femmes vivant en concubinage que les femmes mariées. Ce résultat conforte l'hypothèse selon laquelle les femmes en union informelle, particulièrement celles qui résident auprès de leur conjoint, ne peuvent pas compter sur leur partenaire, ni sur sa famille pour les aider lorsqu'elles seront âgées. De plus, aucune dot n'ayant été versée, le soutien qu'elles peuvent espérer de leur famille d'origine n'est pas garanti. Il est donc important pour ces femmes d'investir dans une descendance nombreuse sur laquelle elle pourront s'appuyer dans la vieillesse. Pour les femmes en union informelle sans corésidence, cet aspect n'est pas aussi important, probablement parce qu'elles vivent plus souvent auprès de leur famille d'origine.

#### **4. Inconvénients d'une descendance nombreuse selon le type d'union**

L'analyse multivariée ne confirme que partiellement nos hypothèses concernant l'effet du type d'union sur la perception des inconvénients associés à une descendance nombreuse (tableau 5). Si, comme on a pu le constater précédemment (tableau 3), les femmes en union informelle sont plus nombreuses que les femmes mariées à

mentionner les coûts financiers associés à une descendance nombreuse, cette différence n'est plus significative lorsque leurs caractéristiques socio-économiques sont prises en compte (tableau 5).

Les femmes en union informelle sont, en revanche, plus sensibles que les femmes mariées aux problèmes d'encadrement d'une descendance nombreuse. Parce qu'elles sont moins intégrées à la famille de leur conjoint et que celui-ci est souvent moins présent que dans le cas d'un mariage, elles reçoivent en effet moins d'aide pour l'éducation de leur enfants que les femmes mariées. L'encadrement des enfants est également perçu comme un inconvénient plus sérieux par les femmes de monogames que par les épouses de polygames. Ce résultat s'explique par la structure plus étendue et la taille plus importante des ménages polygames au sein desquels les mères trouvent plus facilement des relais pour la garde et l'éducation de leurs enfants.

Les problèmes de discipline associés à une famille nombreuse sont plus importants aux yeux des femmes qui ont connu plusieurs unions qu'aux yeux de celles qui sont dans leur première union. La différence tient probablement au fait que les femmes remariées peuvent avoir des enfants de pères différents pour lesquels les problèmes d'autorité paternelle sont plus fréquents. En revanche aucune différence significative n'apparaît sur ce point en fonction du type d'union.

En définitive, mis à part l'encadrement des enfants, les femmes en union informelle ne diffèrent pas des femmes mariées dans leurs opinions sur les inconvénients associés à une descendance nombreuse. Le fait qu'elles soient plus nombreuses à percevoir une descendance nombreuse comme désavantageuse (tableau 3) est donc dû à leur profil socio-économique plus "moderne" plutôt qu'à leur statut matrimonial proprement dit.

## V. CONCLUSION

Les études visant à expliquer la persistance d'une fécondité élevée en Afrique sub-saharienne ont souvent mis l'accent sur le fait que les parents africains souhaitent avoir une descendance nombreuse parce que les enfants leur donnent un certain statut social, contribuent à l'économie familiale, et leur procurent un soutien dans la vieillesse (voir par exemple, Caldwell and Caldwell, 1987). En Afrique, comme partout ailleurs, le mariage est le contexte social normatif pour avoir des enfants et le statut matrimonial de la mère détermine souvent la filiation de ses enfants, ainsi que leur résidence en cas de dissolution d'union. Il semble donc logique que les femmes mariées et les femmes vivant en union informelle ne tirent pas les mêmes bénéfices d'une descendance nombreuse. Dans cette étude, nous avons utilisé les données de l'EDS Cameroun de 1991 pour étudier les raisons pour lesquelles les femmes mariées et les femmes en union informelle veulent ou ne veulent pas avoir beaucoup d'enfants.

**Tableau 5. Régression logistique de l'impact du type d'union sur la perception des inconvénients associés à une descendance nombreuse (odd ratios)**

Caractéristiques	Coût financier	Encadrement	Discipline	Surcharge de travail	Inquiétude pour le futur	Maladie/ décès des enfants	Aucun inconvénient
<b>Type d'union</b>							
Mariage	-	-	-	-	-	-	-
Union informelle avec corésidence	1,415	1,598**	0,826	1,359	0,902	1,200	1,157
Union informelle sans corésidence	0,796	1,410*	1,241	1,940	0,850	1,041	1,098
<b>Rang de l'union</b>							
1ère union	-	-	-	-	-	-	-
2ème union et plus	1,058	0,934	1,287*	0,761	1,019	0,912	0,948
<b>Union polygame</b>							
Non	-	-	-	-	-	-	-
Oui	0,877	0,748**	0,930	1,224	1,227	1,168	1,219

Source : EDS Cameroun 1991  
(Régression effectuée en contrôlant l'âge de l'enquêtée, son milieu (rural/urbain) et sa région de résidence, son niveau d'instruction, sa profession, sa religion, sa parité ainsi que le niveau d'instruction et la profession de son conjoint).  
\*p<0.05 \*\*p<0.01 \*\*\*p<0.001.

Nos résultats montrent qu'au Cameroun, les femmes mariées, les femmes vivant en concubinage et celles vivant en union libre sans corésidence valorisent effectivement des aspects différents de la famille nombreuse. Les femmes vivant en union informelle sans corésidence mettent l'accent sur les avantages financiers associés à une descendance nombreuse. L'aide économique qu'elles peuvent recevoir de leur enfants est crucial pour ces femmes qui, souvent, ne reçoivent pas d'assistance régulière de leur partenaire (qui vit ailleurs) et dont l'union est particulièrement instable. Leur chance de conserver la garde des enfants en cas de séparation étant plus grande que celle des femmes mariées ou en concubinage, une descendance nombreuse est un investissement financier plus sûr. L'aspect économique des enfants est en fait, à leurs yeux, plus important que les avantages socio-culturels associés à une descendance nombreuse, telle que la fierté personnelle. Pour les femmes en union polygamique, en revanche, avoir beaucoup d'enfants est source de fierté personnelle et un moyen de s'affirmer dans des unions où le statut relatif des épouses dépend souvent du nombre de leurs enfants.

Les femmes vivant en concubinage sont, quant à elles, plus sensibles que les autres au soutien que les enfants peuvent leur procurer dans la vieillesse. Aucune compensation matrimoniale n'ayant été versée, il leur est souvent difficile de retourner dans leur famille d'origine après une séparation ou un veuvage, et il est donc particulièrement important pour elles de pouvoir compter sur des enfants dans la vieillesse, notamment des garçons chez qui elles pourront aller s'installer en cas de besoin.

Bien que les femmes en union informelle aient leurs propres raisons de vouloir beaucoup d'enfants, les analyses ont montré qu'elles se sentent plus concernées que les femmes mariées par les difficultés associées à l'éducation d'une famille nombreuse. À la différence des épouses, en particulier des épouses de polygames, elles éprouvent souvent des difficultés à assurer l'encadrement et l'éducation des enfants car elles sont plus rarement secondées dans cette tâche par leur conjoint ou d'autres adultes vivant auprès d'elles.

Les résultats de cette étude ont différentes implications, en terme de recherche et en matière de politique de planification familiale. Alors qu'il est vrai que le désir d'une descendance nombreuse persiste au Cameroun, comme dans beaucoup d'autres pays africains, il est important de reconnaître que les motivations derrière ce désir ne sont pas homogènes. Nous avons pu analyser ici combien elles différaient entre les femmes mariées et les femmes en union informelle. Les unions informelles, en particulier celles dont les conjoints ne cohabitent pas, s'avèrent ainsi conceptuellement très différentes des mariages et leur essor en Afrique est probablement révélateur de changements considérables, encore mal connus, dans l'organisation familiale. Il conviendrait donc d'affiner davantage le concept d'union et d'utiliser des typologies plus proches de la réalité africaine d'aujourd'hui, pour saisir ces transformations.

Une recherche plus systématique sur les avantages et les inconvénients des familles nombreuses dans des contextes variés peut également aider les responsables des politiques de population à élaborer des programmes adaptés aux attentes différentes des sous-groupes de femmes. Par exemple, sachant que les femmes camerounaises qui vivent en union informelle sans corésidence sont plus sensibles à la valeur économique des enfants, la mise en place de programmes visant à améliorer leur situation financière, notamment en cas de rupture d'union, pourrait indirectement les motiver à adopter des méthodes contraceptives. Pour convaincre et motiver d'autres femmes, comme les femmes en union polygamique, pour lesquelles le désir d'enfant est motivé par la fierté personnelle et le besoin de compétition entre co-épouses, une autre stratégie s'avérerait sans doute plus efficace. Dans tous les cas, les études sur la valeur des enfants peuvent être très utiles à l'élaboration de programmes de planification familiale efficaces, en particulier si elles reconnaissent que le désir d'une famille nombreuse n'est pas homogène et que des motivations très différentes sont souvent en jeu.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABÉGA Séverin Cécile, 1992. – "La bru tueuse", *Journal des africanistes*, vol. 62, n° 1, p. 95-106.
- ARDENER Edwin W., 1962. – *Divorce and Fertility: An African Study*. – London, Oxford University Press, 171 p.
- ARMSTRONG Alice and NCUBE Welshman, 1987. – *Women and Law in Southern Africa*. – Harare, Zimbabwe Publishing House, 241 p.
- BALÉPA Martin, FOTSO Médard and BARRÈRE Bernard, 1992. – *Enquête démographique et de santé au Cameroun 1991*. – Columbia MD, Macro International Inc., 287 p.
- BLEDSOE Caroline, 1980. – *Woman and Marriage in Kpelle Society*. – Stanford, Stanford University Press, 217 p.
- BOSERUP Ester, 1985. – "Economic and Demographic Interrelationships in Sub-Saharan Africa", *Population and Development Review*, vol. 11, n° 3, p. 383-397.
- BRAIN Robert, 1972. – *Bangwa Kinship and Marriage*. – Cambridge, Cambridge University Press, 195 p.
- BURCH Thomas K., 1983. – "The Impact of Forms of Families and Sexual Unions and Dissolution of Unions on Fertility", in : BULATAO Rudolfo A. and LEE Ronald D. (éd.), *Determinants of Fertility in Developing Countries. Volume 2 : Fertility Regulation and Institutional Influences*, p. 532-561. – New York, Academic Press.
- CALDWELL John C. and CALDWELL Pat, 1987. – "The Cultural Context of High Fertility in Sub-Saharan Africa", *Population and Development Review*, vol. 13, n° 3, p. 409-438.
- COCHRANE Susan H. and FARID Samir M., 1989. – *Fertility in Sub-Saharan Africa. World Bank Discussion*. – Washington DC, The World Bank, 122 p. (Paper n° 43).
- COPET-ROUGIER Élisabeth, 1987. – "L'antilope accouche toujours de l'éléphant. (devinette Mkako) : Étude de la transformation du mariage chez les Mkako du Cameroun", in : PARKIN David and NYAMWAYA David (éd.), *Transformations of African Marriage*, p. 75-92. – Manchester, Manchester University Press, for the International African Institute.
- DEBEL Anne, 1984. – *Le Cameroun aujourd'hui*. – Paris, Édition du Jaguar, 223 p.
- DE GARINE Igor, 1964. – *Les Massa du Cameroun. Vie économique et sociale*. – Paris, Presses universitaires de France, 244 p.
- DYNOWSKI-SMITH M., 1989. – *Profile of Youth in Botswana*. – Gaborone, Intersectoral Committee on Family Life Education, Government Printer, 320 p.
- FELDMAN-SAVELSBERG Pamela, 1994. – "Plundered Kitchens and Empty Wombs : Fear of Infertility in the Cameroonian Grassfields", *Social Science and Medicine*, vol. 39, n° 4, p. 463-474.

- FEYISETAN Bamikale and AKINROLA Bankole, 1991. – "Mate Selection and Fertility in Urban Nigeria", *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 22, n° 3, p. 272-292.
- GAGE Anastasia and BLEDSOE Caroline, 1994. – "The Effects of Education and Social Stratification on Marriage and the Transition to Parenthood in Freetown, Sierra Leone", in : BLEDSOE Caroline and PISON Gilles (éd.), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, p. 148-166. –Oxford, Clarendon Press, 326 p.
- GAILLARD Philippe, 1991. – "In Cameroon, Women Are in Business", *World Press Review*, March 1991, p. 51.
- GESCHIERE Peter, 1982. – *Village Communities and the State. Changing Relations among the Maka of South-Eastern Cameroon since the Colonial Conquest.* – London, Kegan Paul International, 512 p.
- GUILLETTE Elizabeth A., 1990. – "Socio-Economic Change and Cultural Continuity in the Lives of Older Tswana", *Journal of Cross-Cultural Gerontology*, vol. 5, n° 3, p. 191-204.
- GUYER Jane I., 1984. – *Family and Farm in Southern Cameroon.* – Boston, African Studies Center, Boston University (African Research Studies, n° 15), 154 p.
- HAKANSSON Thomas N., 1985. – "Why Do Gusii Women Get Married ? A Study of Cultural Constraints and Women's Strategies in a Rural Community in Kenya", *Folk*, 27, p. 89-114.
- HAKANSSON Thomas N., 1994. – "The Detachability of Women : Gender and Kinship in Processes of Socioeconomic Change among the Gusii of Kenya", *American Ethnologist*, vol. 21, n° 3, p. 516-538.
- HOUSEMAN Michael, 1988a. – "Social Structure Is Where the Hearth Is : A "Woman's Place" in Beti Society", *Africa*, vol. 58, n° 1, p. 51-69.
- HOUSEMAN Michael, 1988b. – "Toward a Complex Model of Parenthood : Two African Tales", *American Ethnologist*, vol. 15, n° 4, p. 658-677.
- INGSTAD Benedict, 1994. – "The Grandmother and Household Viability in Botswana", in : ADEPOJU Aderanti and OPPONG Christine (éd.), *Gender, Work and Population in Sub-Saharan Africa*, p. 209-225. – London, James Currey, 245 p.
- KARANJA Wambui Wa, 1987. – "'Outside Wives' and 'Inside Wives' in Nigeria : A Study of Changing Perceptions in Marriage ", in : PARKIN David and NYAMWAYA David (éd.), *Transformations of African Marriage : Change and Choice*, p. 247-262. – Manchester, Manchester University Press.
- KARANJA Wambui Wa, 1994. – "The Phenomenon of "Outside Wives". Some Reflections on its Possible Influence on Fertility", in : BLEDSOE Caroline and PISON Gilles (éd.), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, p. 194-214. – Oxford, Clarendon Press, 326 p.

- KOUSSIDJI S. and MUELLER Eva, 1983. – "The Economic and Demographic Status of Female-Headed Households in Rural Botswana", *Economic Development and Cultural Change*, 31, p. 831-859.
- LABURTHE-TOLRA Philippe, 1981. – *Les seigneurs de la forêt*. – Paris, Publications de la Sorbonne, 490 p.
- LITTLE Kenneth, 1973. – *African Women in Towns. An Aspect of Africa's Social Revolution*. – Cambridge, Cambridge University Press, 242 p.
- LOCOH Thérèse, 1988. – "Evolution of the Family in Africa", in : VAN DE WALLE Étienne, OHADIKE Patrick O. and SALA-DIAKANDA Mpembele D. (éd.), *The State of African Demography*, p. 47-65. – Liège, International Union for the Scientific Study of Population, 155 p.
- LYONS Diane, 1991. – "The Construction of Gender, Time and Space", in : WALDE Dale and WILLOWS Noreen D. (éd.), *Archaeology of Gender, Proceedings of the Twenty-Second Annual Conference of the Archaeological Association of the University of Calgary*, p. 108-114. – Calgary, University of Calgary, Archaeological Association.
- MAKINWA-ADEBUSOYE Paulina, 1991. – *Changes in the Costs and Benefits of Children to their Parents : the Changing Costs of Educating Children*. – IUSSP (Paper presented at the IUSSP Seminar on The Course of Fertility Transition in Sub-Saharan Africa, Harare, Zimbabwe, November 19-22, 1991).
- MANDEVILLE Elizabeth, 1979. – "Poverty, Work and the Financing of Single Women in Kampala", *Africa*, vol. 49, n° 1, p. 42-52.
- MANN Kirstin, 1994. – "The Historical Roots and Cultural Logic of Outside Marriage in Colonial Lagos", in : BLEDSOE Caroline and PISON Gilles (éd.), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, p. 167-193. – Oxford, Clarendon Press, 326 p.
- MARGUERAT Yves, 1983. – "Des montagnards entrepreneurs : les Bamiléké du Cameroun", *Cahiers d'études africaines*, vol. 92, n° 4, p. 495-504.
- MASQUELIER Bertrand M., 1993. – "Descent, Organizational Strategy, and Polity Formation in the Cameroon Highlands (Bamenda Grassfields)", *Anthropos* 88, p. 443-458.
- MBITI John S., 1969. – *African Religions and Philosophy*. – New York, Heinemann, 290 p.
- MEEKERS Dominique, 1991. – *The Potential Impact of an Increase in Consensual Unions on Fertility : The Case of Botswana*. – IUSSP (Paper presented at the IUSSP Seminar on the Course of Fertility Transition in Sub-Saharan Africa, Harare, Zimbabwe, November 19-22, 1991).
- MEEKERS Dominique, 1992. – "The Process of Marriage in African Societies : A Multiple Indicator Approach", *Population and Development Review*, vol. 18, n° 1, p. 61-78.

- MEEKERS Dominique, 1995. – "Freedom of Partner Choice in Togo", *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 26, n° 2, p. 163-178.
- MINASCOF, 1988. – *Recherche sur la famille camerounaise. Volume V : La famille et la parenté responsable*. – Yaoundé, Ministère des affaires sociales, 107 p.
- NATIONAL RESEARCH COUNCIL, 1993. – "The Household, Kinship, and Community Context", in : *Factors Affecting Contraceptive Use in Sub-Saharan Africa*, p. 85-127. – Washington DC, National Academy Press, National Research Council, Working Group on Factors Affecting Contraceptive Use, 252 p.
- NELSON Harold, DOBERT Margarita, McDONALD Gordon, MCLAUGHLIN James, MARVIN Barbara and MOELLER Philip, 1974. – *Area Handbook for the United Republic of Cameroon*. – Washington DC, US Government Printing Office, 335 p.
- NELSON Nici, 1988. – *Marital Options in Mathare Valley (Nairobi)*. – IUSSP (Paper presented at the IUSSP Seminar on Nuptiality in Sub-Saharan Africa, Paris, November 14-17, 1988).
- OBBO Christine, 1980. – *African Women : Their Struggle for Economic Independence*. – London, Zed Press, 166 p.
- OBBO Christine, 1987. – "The Old and the New in East African Elite Marriage", in : PARKIN David and NYAMWAYA David (éd.), *Transformations of African Marriage*, p. 263-280. – Manchester, Manchester University Press, for the International African Institute.
- OPPONG Christine, 1988. – "Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses", in : TABUTIN Dominique (ed.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 421-440. – Paris, l'Harmattan, 551 p.
- PAARUP-LAURSEN Bjarke, 1987. – The Danger of Love : An Analysis of a Koma Folktale, *Folk*, 29, p. 151-163.
- PILON Marc, 1994. – "Types of Marriage and Marital Stability : The Case of the Moba-Gurma of North Togo", in : BLEDSOE Caroline and PISON Gilles (éd.), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, p. 130-147. – Oxford, Clarendon Press, 326 p.
- QUECHON Martine, 1985. – "L'instabilité matrimoniale chez les Foulbé du Diamaré", in : BARBIER Jean-Claude (éd.), *Femmes du Cameroun: Mères pacifiques, femmes rebelles*, p. 299-312. – Paris, l'Harmattan, 402 p.
- RADCLIFFE-BROWN A.R., 1950. – "Introduction", in : RADCLIFFE-BROWN A.R. and FORDE Daryll (éd.), *African Systems of Kinship and Marriage*, p. 1-85. – London, Oxford University Press, for the International African Institute.
- RITZENTHALER Pat, 1966. – *The Fon of Bafut*. – New York, Thomas Y. Crowell Company, 147 p.
- RITZENTHALER Pat and RITZENTHALER Robert, 1962. – *Cameroons Village, an Ethnography of the Bafut*. – Milwaukee, North American Press, 221 p.

- SONGUÉ Paulette, 1986. – *La prostitution en Afrique. L'exemple de Yaoundé*. – Paris, l'Harmattan, 154 p.
- STERNER Judy and DAVID Nicholas, 1991. – "Gender and Caste in the Mandara Highlands : Northeastern Nigeria and Northern Cameroon", *Ethnology*, vol. 30, n° 4, p. 355-369.
- VAN BEEK Walter E.A., 1987. – *The Kapsiki of the Mandara Hills*. – Prospect Heights, Ill., Waveland Press, 164 p.
- VAN DE WALLE Étienne and MEEKERS Dominique, 1992. – "The Socio-Cultural Context of Family and Fertility in Sub-Saharan Africa", *African Development Review-Revue africaine de développement*, vol. 4, n° 2, p. 33-62.
- WARE Helen, 1979. – "Polygyny : Women's Views in a Transitional Society, Nigeria 1975", *Journal of Marriage and the Family*, vol. 41, n° 1, p. 185-195.

## LES DOSSIERS DU CEPED

La collection des *Dossiers du CEPED* est destinée à accueillir des articles scientifiques se rapportant au domaine de la population et du développement.

Aucune condition n'est posée quant à l'origine ou l'organisme d'appartenance des auteurs. Les *Dossiers du CEPED* sont prévus pour une diffusion limitée mais rapide et "ciblée", en fonction du sujet traité. Ils sont distribués sur demande à toute personne intéressée (gratuits pour les résidents des pays du Sud, payants pour les résidents des pays du Nord). Ces articles ont vocation à être publiés également, en totalité ou en partie, sous la même forme ou sous une forme modifiée, dans des revues internationales. Aucune autorisation préalable n'est donc à demander au CEPED pour une nouvelle publication. Le centre de documentation du CEPED souhaite simplement recevoir un exemplaire des publications ainsi réalisées.

Les auteurs intéressés sont invités à envoyer au CEPED une disquette contenant un fichier saisi sur traitement de texte (de préférence Word 6 Windows, ou à défaut un fichier pouvant être importé directement dans Word 6), rédigé en français, de 15 à 50 pages formatées 21 x 29,7 cm, marges de 2,5 cm sur le pourtour. La disquette sera accompagnée d'un exemplaire papier. Les auteurs conservent la responsabilité de la présentation et du contenu du texte qu'ils ont envoyé. Des informations détaillées concernant la mise en forme du document sont à demander au CEPED ; elles seront transmises aux auteurs dans les meilleurs délais.

Le projet d'article reçu est soumis à deux lecteurs, intérieurs ou extérieurs au CEPED. Celui-ci peut en conséquence l'accepter ou le rejeter pour des raisons de forme ou de fond, ou encore demander des modifications. Il se réserve la possibilité d'effectuer lui-même des corrections de forme, ainsi que le regroupement de plusieurs articles dans le même numéro des *Dossiers*. Les matériaux reçus ne sont pas renvoyés à leurs auteurs, qui sont donc invités à en conserver le double.

Chaque auteur recevra 25 exemplaires du numéro contenant son (ou ses) article(s) s'il y a un seul auteur et 15 exemplaires par auteur s'il y en a plusieurs.

Les présentes instructions remplacent celles qui ont pu paraître antérieurement. Elles sont réputées être modifiables à tout moment en fonction des nécessités nouvelles.

**PARU DANS LA COLLECTION DES DOSSIERS DU CEPED**

- N° 46 - **GUilmoto (Christophe)**, 1997, Migrations et institutions au Sénégal : effets d'échelle et déterminants, 38 p.
- N° 45 - **DOAN (Mau Diep), GUBRY (Patrick), HUGUET (Jerrold W.) et TRINH (Khae Tham)**, 1996, L'émergence des migrations spontanées au Viêt-nam : le cas de Vung Tau et Dong Nai, 48 p.
- N° 44 - **LOCOH (Thérèse), MAKDESSI (Yara)**, 1996, Politiques de population et baisse de la fécondité en Afrique sub-saharienne, 48 p.
- N° 43 - **KELODJOUÉ (Samuel)**, 1996, Essai d'utilisation des statistiques d'état civil et sanitaires dans l'analyse de la mortalité à Yaoundé, 44 p.
- N° 42 - **NGONDO A PITSHANDENG (Séraphin)**, 1996, La polyandrie chez les Bashilele du Kasaï occidental (Zaïre) : fonctionnement et rôles, 22 p.
- N° 41 - **LERIDON (Henri) et TOULEMON (Laurent)**, 1996, La régulation des naissances se généralise, 19 p.
- N° 40 - **ANH (Truong Si), GUBRY (Patrick), HONG (Vu Thi) et HUGUET (Jerrold W.)**, 1996, Ho Chi Minh Ville : de la migration à l'emploi, 52 p.
- N° 39 - **CATASUS CERVERA (Sonia I.)**, 1996, La population de Cuba : principales caractéristiques et tendances démographiques, 35 p.
- N° 38 - **GARENNE (Michel), CONINX (Rudi), DUPUY (Chantal)**, 1996, Effets de la guerre civile au Centre-Mozambique et évaluation d'une intervention de la Croix Rouge, 25 p.
- N° 37 - **VIGNIKIN (Kokou)**, 1996, Ressources économiques et comportements démographiques des ménages agricoles : le cas des Éwé du Sud-Togo, 35 p.
- N° 36 - **KOUAMÉ (Aka), RWENGE (Mburano)**, 1996, Structure de production et comportement procréateur en Côte d'Ivoire, 31 p.
- N° 35 - **VIVIER (Géraldine)**, 1996, Les migrations comoriennes en France : histoire de migrations coutumières, 38 p.
- N° 34 - **CHESTNAIS (Jean-Claude)**, 1995, La transition démographique, trente ans de bouleversements (1965-1995), 25 p. 2<sup>e</sup> tirage.
- N° 33 - **LOVELL (Nadia)**, 1995, Pluralisme thérapeutique et stratégies de santé chez les Évhé du Sud-Est Togo, 20 p.
- N° 32 - **ANTOINE (Philippe), NANITELAMIO (Jeanne)**, 1995, Peut-on échapper à la polygamie ?, 31 p. 2<sup>e</sup> tirage.
- N° 31 - **LOCOH (Thérèse)**, 1995, Familles africaines, population et qualité de la vie, 48 p. 3<sup>e</sup> tirage.

- N° 30 - **MESLÉ (France), VALLIN (Jacques)**, 1995, La mortalité dans le monde : tendances et perspectives, 25 p. *3<sup>e</sup> tirage*.
- N 29 - **KAMDOUM (Antoine)**, 1994, Planification sanitaire et ajustement structurel au Cameroun, 37 p.
- N° 28 - **LALOU (Richard), PICHÉ (Victor)**, 1994, Migration et sida en Afrique de l'ouest : un état des connaissances, 53 p. *3<sup>e</sup> tirage*.
- N° 27 - **OUEDRAOGO (Christine)**, 1994, Education de la mère et soins aux enfants à Ouagadougou, 37 p.
- N° 26 - **VALLIN (Jacques)**, 1994, Réflexions sur l'avenir de la population mondiale, 24 p. *4<sup>e</sup> tirage*.
- N° 25 - **N'GUESSAN (Koffi)**, 1993, Facteurs de fécondité en milieu rural forestier ivoirien, 40 p.
- N° 24 - **LAOUROU (Martin)**, 1993, Les disparités régionales de la mortalité au Bénin, 36 p.
- N° 23 - **GERVAIS (Raymond R.)**, 1993, Contribution à l'étude de l'évolution de la population de l'Afrique Occidentale Française, 1904-1960, 50 p.
- N° 22 - **ELOUNDOU-ENYEGUE (Parfait Martial)**, 1992, Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ? Evolutions récentes des échanges entre villes et campagnes, 40 p. *Épuisé*.
- N° 21 - **VAZ-GRAVE (Maria Julia)**, 1992, La mortalité des enfants à Luanda, 39 p.
- N° 20 - **CANTRELLE (Pierre), THONNEAU (Patrick), TOURÉ (Boubacar)**, 1992, Mortalité maternelle : Deux études communautaires en Guinée, 43 p.
- N° 19 - **LOCOH (Thérèse)**, 1992, Vingt ans de planification familiale en Afrique subsaharienne, 27 p. *2<sup>e</sup> tirage*. *Épuisé*.
- N° 18 - **BARBIERI (Magali)**, 1991, Les déterminants de la mortalité des enfants dans le Tiers-Monde, 40 p. *2<sup>e</sup> tirage*. *Épuisé*.
- N° 17 - **KEUMAYE (Igneongba)**, 1991, La fécondité en Mauritanie, 39 p. *Épuisé*.
- N° 16 - **TABAH (Léon)**, 1991, Dix problèmes de population en perspective - Hommage à Jean Bourgeois-Pichat et à Alfred Sauvy, 31 p. *Épuisé*.
- N° 15 - **EVINA (Akam)**, 1990, La mesure de l'infécondité et de la sous-fécondité, 39 p. *Épuisé*.
- N° 14 - **ASSOGBA (L. N. Mensan)**, 1990, Statut de la femme, structures familiales, fécondité : transitions dans le Golfe du Bénin, 28 p. *Épuisé*.
- N° 13 - **FILIPPI (Véronique), GRAHAM (Wendy)**, 1990, Estimer la mortalité maternelle à l'aide de la méthode des soeurs, 29 p. *Épuisé*.
- N° 12 - **ANTOINE (Philippe), NANITELAMIO (Jeanne)**, 1990, La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville, 27 p. *Épuisé*.

- N° 11 - **CHARMES (Jacques)**, 1990, Deux études sur l'emploi dans le monde arabe, 37 p. *Épuisé*.
- N° 10 - **CANTRELLE (Pierre), LOCOH (Thérèse)**, 1990, Facteurs culturels et sociaux de la santé en Afrique de l'ouest, 36 p. *Épuisé*.
- N° 9 - **VÉRON (Jacques)**, 1989, Eléments du débat Population Développement, 48 p. *2<sup>e</sup> tirage*.
- N° 8 - **LE CHAU, PAPAIL (Jean)**, 1989, Transformations agraires et mobilités de la main-d'oeuvre dans la région Nord-Andine de l'Équateur, 18 p.
- N° 7 - **CANTRELLE (Pierre), GENDREAU (Francis)**, 1989, Prospective des déséquilibres mondiaux - Démographie et santé, 33 p. *Épuisé*.
- N° 6 - **LOCOH (Thérèse)**, 1989, Les politiques de population en matière de fécondité dans les pays francophones : l'exemple du Togo, 20 p. *Épuisé*.
- N° 5 - **GUBRY (Patrick)**, 1988, Rétention de la population et développement en milieu rural : à l'écoute des paysans Mafa des Monts Mandara (Cameroun), 24 p. *Épuisé*.
- N° 4 - **CHASTELAND (Jean-Claude)**, 1988, Etat et besoins de la recherche démographique dans la perspective des recommandations de la Conférence de Mexico et de ses réunions préparatoires, 43 p. *Épuisé*.
- N° 3 - **LOCOH (Thérèse)**, 1988, La fécondité en Afrique noire : un progrès rapide des connaissances mais un avenir encore difficile à discerner, 26 p. *Épuisé*.
- N° 2 - **GUBRY (Patrick), SALA DIAKANDA (Mpembele)**, 1988, Politiques africaines en matière de fécondité : de nouvelles tendances, 50 p. *Épuisé*.
- N° 1 - **CLAIRIN (Rémy), GENDREAU (Francis)**, 1988, La connaissance des effectifs de population en Afrique : bilan et évaluation - Hommage à Rémy Clairin, 35 p. *Épuisé*.

**PARU EN ESPAGNOL DANS LA COLLECTION DES *DOCUMENTOS DEL CEPED***

N° 1 - MESLÉ (France), VALLIN (Jacques), 1995, La mortalidad en el mundo : tendencias y perspectivas, 24 p.

**PARU EN ANGLAIS DANS LA COLLECTION DES *CEPED SERIES***

N° 3 - **CALVÈS (Anne-Emmanuèle), MEEKERS (Dominique)**, 1997, The advantages of having many children for women in formal and informal unions in Cameroon, 38 p.

N° 2 - **LOCOH (Thérèse), MAKDESSI (Yara)**, 1996, Population policies and fertility decline in sub-Saharan Africa, 40 p.

N° 1 - **MESLÉ (France), VALLIN (Jacques)**, 1996, Mortality in the world : trends and prospects, 24 p.

Composition : CEPED

Reproduit par INSTAPRINT S.A.  
1, levée de la Loire - LA RICHE  
B.P. 5927 - 37 059 TOURS Cedex  
Tél. : 02 47 38 16 04  
Télécopie : 02 47 38 32 70

Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 1997



## CEPED

15, rue de l'École de Médecine  
75270 PARIS Cedex 06 (France)

Tél. : 01 44 41 82 30

Tél. international : +33 1 44 41 82 30

Fax : 01 44 41 82 31

Fax international : +33 1 44 41 82 31

Photo de couverture : écorce battue,  
art Mangbetu (Zaire oriental).  
Reproduit avec l'aimable autorisation  
du Musée Royal de l'Afrique Centrale  
(Tervuren, Belgique).

Maquette : Marie-Agnès BRAY, ORSTOM

Prix de vente : 30 F. TTC